



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMCL 2023-09-11

DECISION DU MAIRE

**4 ANIMATIONS 2023
« Fifi Rubato » et SPECTACLE DE NOËL
POUR LES CRECHES COLLECTIVES MUNICIPALES
CLAIR DE LUNE ET LES P'TITS VOLI**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec Fifi Rubato pour la tenue de quatre animations prévues durant le dernier trimestre de l'année 2023 dans les deux crèches collectives municipales et le spectacle de Noël 2023.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec Fifi Rubato pour 4 animations de deux heures chacune dont les dates sont à définir et dont le coût est de 80€ de l'heure soit 640€ pour les ateliers. Le coût du spectacle de Noël est de 400€. Le coût total de la prestation est de 1040€ à diviser également entre les deux structures soit 520€ chacune. Une subvention de 832€ a été accordée par la Caisse d'Allocations Familiales des AHP dans le cadre du fonds publics et territoires Enfance pour cette prestation

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et « Fifi Rubato ».

Fait à Sisteron, le 03/10 /2023

Le Maire,

D. SPAGNOU